



DIRECTION DE L'ÉDUCATION
MAIRIE DE CHÂTELLERAULT

Inscription accueil temps périscolaire
05 49 20 20 51

education@ville-chatellerault.fr



ville-chatellerault.fr



LES NOUVEAUX RYTHMES DE L'ENFANT



RENTRÉE 2022 : LES NOUVEAUX RYTHMES DE L'ENFANT

" Des horaires adaptés aux petits comme aux grands et de nouvelles activités de découverte. C'est mieux pour bien grandir ! "

Après 7 ans de mise en œuvre du Projet Éducatif de Territoire, la Ville de Châtellerault a adopté une nouvelle réforme des rythmes scolaires dans les écoles publiques du premier degré.

Elle a été validée par le Directeur académique des services de l'Éducation Nationale (Dasen). Cette révision des emplois du temps prend en compte les points de convergence partagés par les professionnels et familles.

**ELLE VISE UNE MEILLEURE
ADAPTATION AUX RYTHMES
CHRONO-BIOLOGIQUES
DES ENFANTS.**

La nouvelle organisation débute en septembre 2022. Les enfants seront accueillis à l'école sur 4,5 jours.

Ce nouvel aménagement des rythmes scolaires se traduit notamment par le déploiement d'Ateliers de Découverte Éducatifs (ADE) gratuits pour les enfants, dans les 23 écoles maternelles et élémentaires publiques de la ville de Châtellerault.

	LUNDI / MARDI	MERCREDI	JEUDI / VENDREDI
Accueil périscolaire Dès 7h			
Début de la classe 8h40	CLASSE	CLASSE	CLASSE
Fin de classe 11h50	PAUSE MÉRIDIANNE	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE jusqu'à 12h30	PAUSE MÉRIDIANNE
Début de la classe 13h30	CLASSE		CLASSE
Fin de classe 16h05			ATELIERS DE DÉCOUVERTE ÉDUCATIFS GRATUITS
Fin de l'accueil périscolaire 19h			
			15h Fin de classe Début des ADE
			16h30 Fin des ADE
			19h Fin de l'accueil périscolaire

Et aussi

PLUS PROCHE DE VOUS

Un animateur référent par école sera votre interlocuteur unique et privilégié pour les ADE et le périscolaire.

ADE nouvelle formule !

- **Des Ateliers de Découverte Éducatifs gratuits** tous les jeudis et vendredis de 15^h à 16^h30 autour de 5 axes majeurs : **sport** (piscine, patinoire...), **culture** (École d'arts plastiques, Conservatoire...), **sciences, nature, et expression créative** (peinture, ateliers d'arts créatifs...). Ces ateliers ludiques et enrichissants pour les enfants, coordonnés par la Direction de l'Éducation de la Ville, viseront entre autres à favoriser la persévérance, la curiosité, l'ouverture d'esprit, le raisonnement logique et mathématique.
- **Un encadrement personnalisé** : un animateur référent sera désigné par école, pour être votre interlocuteur privilégié et vous renseigner sur l'organisation des ADE et du périscolaire : inscriptions, activités, encadrement. Les enfants qui se déplaceront sur des sites extérieurs seront accompagnés (à pied ou en mini-bus) par cet animateur référent, qui restera tout le temps de l'activité. Il sera garant de son bon déroulement et du retour des enfants à l'école.
- L'année scolaire sera découpée en 5 cycles d'Ateliers de Découverte Éducatifs (de vacances à vacances), soit au total 7 semaines d'activité par période.



Comment s'inscrire aux nouveaux ADE ?

MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription aux nouveaux ADE, gratuite et obligatoire, s'effectue **via Internet** dans votre espace famille, deux mois avant chaque cycle d'activités. Tous les enfants auront une place, mais inscrivez-vous vite pour avoir le plus de choix possible. Chaque activité sera proposée sur l'ensemble des 5 périodes, afin de permettre à chaque enfant de participer aux activités souhaitées au cours de l'année.

- Cycle d'ADE du 1^{er} septembre au 21 octobre 2022
Inscriptions du **1^{er} juin au 7 juillet 2022**
- Cycle d'ADE du 10 novembre 2022 au 16 décembre 2022
Inscriptions du **1^{er} au 31 octobre 2022**
- Cycle d'ADE du 5 janvier au vendredi 3 février 2023
Inscriptions du **1^{er} au 30 novembre 2022**
- Cycle d'ADE du 23 février 2023 au vendredi 7 avril 2023
Inscriptions du **1^{er} au 31 janvier 2023**
- Cycle d'ADE du 27 avril au 7 juillet 2023
Inscriptions du **1^{er} au 31 mars 2023**

BESOIN D'AIDE POUR VOUS INSCRIRE ?

Contactez-nous au 05 49 20 20 51

À noter

- Une réservation obligatoire via l'espace famille sera mise en place afin d'inscrire les enfants aux activités souhaitées, environ deux mois avant chaque cycle d'activité.
- Les enfants non inscrits aux ADE devront être récupérés à 15^h.

Retrouvez l'intégralité du règlement intérieur sur

ville-chatellerault.fr

LE MEILLEUR POUR VOS ENFANTS !

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Il est maintenu, tous les jours, avant et après l'école : le matin à partir de 7^h, le soir jusqu'à 19^h et le mercredi jusqu'à 12^h30. Des activités encadrées par des animateurs qualifiés leur sont proposées en relation avec le projet éducatif du secteur animation de la ville. Les parents ou personnes mandatées peuvent récupérer leur(s) enfant(s) à tout moment sur ce temps d'accueil.

À NOTER

Trois écoles primaires auront des horaires différentes :

- **Léo LAGRANGE** à partir de 7^h30 et jusqu'à 18^h30,
- **Antoine LAVOISIER** à partir de 7^h30 et jusqu'à 19^h,
- **TARGÉ** à partir de 7^h jusqu'à 18^h45.

LES TARIFS

- **L'accueil périscolaire** : 0,54 € à 1,99 €*. Gratuit le mercredi midi
Retrouvez le règlement complet et les tarifs sur **ville-chatellerault.fr**
- **Les repas et l'accueil sur la pause méridienne** : 0,39 € à 3,75 € *

* Tarifs en fonction du quotient familial, calculés par les services de la collectivité.

